

# GARANTIE ONLINE

## GARANTIE

Jusqu'à 75.000 € d'engagement en garantie de façon simple et rapide.

**TYPE DE PRODUIT** : garantie

**ACCORDÉ** : à votre banque

**PROJET** : Création, Croissance, Innovation, Transmission, Transition énergétique

**MONTANT MIN** : pas de minimum

**MONTANT MAX** : 75% avec un engagement maximum de 75.000 €

## Pour qui ?

Ce produit s'adresse :

- aux PME (indépendants et entreprises)
- situées en Région wallonne
- n'étant pas en difficultés financières
- actives dans un secteur éligible

## Pour quoi ?

Le crédit garanti vous permet de financer :

- des investissements immobiliers et mobiliers,
- du besoin en fonds de roulement,
- la reprise d'une entreprise

## Durée

Minimum 12 mois - maximum 10 ans

## Commission de garantie

Commission de 1% sur la somme des soldes restant dus annuels garantis (payable anticipativement en une fois par la banque dans le mois de la confirmation de la garantie).

## Soutien du fonds européen d'investissement

Le fonds européen d'investissement contre-garantit automatiquement à 50% certains de nos engagements sous le programme InvestEU



Cofinancé par  
l'Union européenne



European  
Investment Fund

## Spécificités

**Combinable avec les différentes formules de Prêt Online pour une prise de risque de Wallonie Entreprendre allant jusqu'à 91,6% du projet financé**

Garantie partielle (max 75%) et supplétive

### CRÉDIT BANCAIRE GARANTI

Crédit amortissable, ou ligne CT à durée déterminée de min 12 mois (nouvelle ligne ou majoration d'une ligne existante)

### ONLINE

Après avoir vérifié l'éligibilité du dossier de votre entreprise, la banque introduit la demande de garantie auprès de WE via une plateforme en ligne. Aucun accord préalable n'est requis. La plateforme génère instantanément la lettre d'accord de garantie.

## Infos

[www.wallonie-entreprendre.be](http://www.wallonie-entreprendre.be)  
1890 ou 04 237 07 70